

Loi qui accorde, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de 1,000 francs à la veuve du général Regnault, qui a péri dans les journées de juin 1848

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Loi qui accorde, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de 1,000 francs à la veuve du général Regnault, qui a péri dans les journées de juin 1848

Adresse bibliographique : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Description matérielle : (1 pièce) ; In-8

Note(s) : Carton B. M. contenant 14 brochures 1 à 14. Insurrection de juin

Sujet(s) : Sciences géographiques et historiques